

# MESURES SANITAIRES 2021 MISES EN PLACE COVID-19

Lors du retrait des dossards d'une équipe, il y aura l'obligation de nous fournir pour l'ensemble des relayeurs un des documents suivant :

- Un test PCR ou antigénique datant de moins de 48h avant le moment du retrait des dossards. Le QR Code vous sera envoyé par l'organisme qui aura effectué votre test. Cette preuve doit être présentée sous forme de QR Code en format papier, sur le téléphone ou via l'application "TousAntiCovid"
- Un certificat de vaccination de la 2<sup>ème</sup> dose datant d'au moins 14 jours avant le retrait du dossard dans le cas des vaccins à 2 doses ; le QR Code est disponible via votre compte Ameli, ou via l'organisme de vaccination. Cette preuve doit être présentée sous forme de QR Code en format papier, sur le téléphone ou via l'application "TousAntiCovid"
- Un certificat de vaccination datant d'au moins 28 jours avant le retrait du dossard dans le cadre des vaccins à dose unique ; le QR Code est disponible via votre compte Ameli, ou via l'organisme de vaccination. Cette preuve doit être présentée sous forme de QR Code en format papier, sur le téléphone ou via l'application "TousAntiCovid"
- Une preuve de rétablissement : un test PCR ou antigénique positif datant de plus de 15 jours et de moins de 6 mois au moment du retrait du dossard ; cette preuve doit être présentée sous forme de QR Code en format papier, sur le téléphone ou via l'application "TousAntiCovid"

L'application gouvernementale "TousAntiCovid Verif" calculera automatiquement les délais de la preuve présentée et nous indiquera si celle-ci est valide ou non.

C'est ce résultat que nous prendrons en compte conformément à la règle gouvernementale et nous ne pourrions y déroger n'ayant pas accès à vos données.

## **Attention : les autotests ne seront pas acceptés.**

- > Inscription en ligne obligatoire. Aucune inscription ne sera prise sur place
- > Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale
- > Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards
- > Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards
- > Port du masque lors du retrait des dossards, dans le sas de départ, dans les zones de ravitaillement situées sur le parcours et après le passage d'arrivée dans la zone ravitaillement et de remise de médaille
- > Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque
- > Présentation des pièces d'identité sans contact
- > Sur les ravitaillements liquides, bouteille individuelle mise à disposition des coureurs. Les boissons énergétiques seront servies par des bénévoles dans des gobelets à usage unique. Pour les ravitaillements solides, il n'y aura pas de libre-service. Le ravitaillement sera proposé à la demande du participant et servi individuellement en portions individuelles
- > La zone d'arrivée sera barrière et interdite aux non-participants et au public
- > Dans la zone restauration, le personnel de service (traiteur) sera équipé de gants et de masques. Le retrait du plateau repas se fera sur un poste où sera positionné un marquage de distanciation au sol. Lors de la prise du repas à table, les personnes devront respecter un mètre entre chacune d'elles
- > Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique, imposant au coureur ayant terminé sa course, de poursuivre son chemin pour se rendre à la sortie du sas d'arrivée. Les distributions (ravitaillement et médailles seront assurés par des bénévoles équipés de masque + gants)
- > Les résultats ne seront pas affichés sur le site d'arrivée. Ils seront consultables en ligne sur le site de l'organisateur
- > Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premières équipes dans chacune des catégories (féminine, mixte, masculine, challenge Entreprises et challenge Commerçants)
- > Mise en place d'un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (sur-blouse, gants, masque FFP2, gel hydro alcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié)
- > Le médecin référent sur l'épreuve se mettra en rapport préalablement avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19
- > Une cellule de veille Covid-19 sera mise en place et ce par le médecin référent sur l'épreuve pendant 14 jours post course
- > Il sera fait appel au sens civique des participants en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie
- > Transmission par mail aux participants de la "charte du coureur" dès son inscription. Celui-ci devant la déposer signée par ses soins dans une urne lors du retrait de son dossard